

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'ARDECHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VOGUE
Séance du 30 juillet 2020

Nombres de membres

Afférents au Conseil

Municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mille vingt,
et le trente du mois de juillet,
à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des
fêtes du Village, en accord avec les services de la Sous-Préfecture de
Largentière, sous la présidence de M. Antoine ALBERTI.

Date de la convocation :

24/07/2020

Présents : Mmes et Mrs ALBERTI – ALAZARD - BELLANGER – BUISSON –
CHARRON D – CHARRON J – CHEVALIER - EPISSE – FAURITTE – LAURENT -
MINICHINO - ROBERT.

Date d'affichage :

24/07/2020

Excusé(e)s : Mmes BRIAND (procuration à Mme CHEVALIER) – Mme
GUILLEMIN (procuration à Mme FAURITTE) – M. TOURETTE (procuration à M.
CHARRON).

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Mme Amandine BUISSON.

M. le Maire ouvre la séance.

Mme Amandine BUISSON est désignée secrétaire de séance.

D2020-07-02-01 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2020

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée doit voter le Budget Primitif 2020 au plus tard le 30 juillet 2020, conformément aux dispositions de la Direction Générale des Finances Publique, faisant suite ainsi à l'importante période de confinement liée à la COVID 19.

Etant donné le dernier renouvellement du Conseil Municipal et donc la présence de nouveaux élus, M. le Maire propose que M. Dominique CHAMBON, Secrétaire de Mairie, effectue la présentation du Budget 2020.

M. CHAMBON prend la parole et donne la définition d'un budget, ses composantes, les différentes méthodes d'élaboration. Il procède par la suite à la lecture du Budget Primitif 2020 de la Commune travaillée en Commission « Finances ».

Le Budget Primitif se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Propositions 2020	Chapitres	Propositions 2020
Charges à caractère général	170 650.00 €	Excédent antérieur reporté	51 934.22 €
Charge de personnel	144 795.00 €	Atténuation de charges	12 000.00 €
Autres charges de gestion courante	226 891.00 €	Produits de service	4 000.00 €

Charges financières	33 000.00 €	Travaux en régie	10 000.00 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €	Impôts et taxes	394 582.00 €
Dotations aux amortissements	6 120.00 €	Dotations et participations	244 738.00 €
Dépenses imprévues	23 578.22 €	Autres produits de gestion courante	505.00 €
Virement à la section d'investissement	119 725.00 €	Produits financiers	
		Produits exceptionnels	8 000.00 €
TOTAL	725 759.22 €	TOTAL	725 759.22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Chapitres et opérations</u>	<u>Propositions 2020</u>	<u>Chapitres et opérations</u>	<u>Propositions 2020</u>
Capitaux d'emprunts	177 280.00 €	Restes à réaliser 2019 en recettes	357 185.00 €
Déficit antérieur reporté	123 282.89 €	FCTVA	110 300.00 €
Restes à réaliser 2019 en dépenses	382 527.00 €	Taxe d'aménagement	10 000.00 €
Achat bancs	1 158.00 €	Résultat reporté 2019	148 624.89 €
Débroussailleuse	864.00 €	Reprise des subventions	6 120.00 €
Véhicule communal	31 644.00 €	Virement de la section de fonctionnement	119 725.00 €
Travaux en régie	10 000.00 €	Emprunt véhicule communal	30 000.00 €
Réfection peintures église	8 492.00 €		
Motorisation portail hangar	2 540.00 €		
Equipement télécom et secrétariat	2 522.00 €		
Reprise éclairage public Passage de la Glacière	3 287.00 €		
Barrière espace public intergénérationnel	8 250.00 €		
Desherbeur thermique	3 108.00 €		
Réfection WC public	17 000.00 €		
Travaux sur concessions dans le cimetière	10 000.00 €		
TOTAL	781 954.89 €	TOTAL	781 954.89 €

Mme LAURENT explique qu'elle votera contre le Budget Primitif ainsi présenté étant donné la hausse des indemnités des élus.

M. le Maire précise que Mme LAURENT a bénéficié de toutes les augmentations de l'indemnité de Maire à chaque fois que la réglementation le lui permettait et qu'il en était de même pour les Adjointes.

Mme LAURENT et M. ALAZARD rappelle que les adjointes n'avaient pas souhaité disposer de l'intégralité de l'enveloppe pour les Adjointes.

M. le Maire indique à son tour que ses adjointes y ont également renoncé.

M. ALAZARD indique aux membres du Conseil Municipal qu'il n'a jamais perçu d'indemnités de déplacements malgré certaines rumeurs.

M. CHARRON dresse par la suite l'état de la dette de la Commune au 1^{er} janvier 2020 pour un montant total de 1 118 551.56 €, soit 1 004.09 € par habitant. Il indique que les possibilités d'emprunts à ce jour sont très restreintes et qu'il convient de porter une attention particulière sur les investissements à venir jusqu'en 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal vote avec douze voix pour, deux voix contre et une abstention, la proposition du Budget Général 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

SECTION DE :

FONCTIONNEMENT : 725 759.22 €

INVESTISSEMENT : 781 954.89 €

POUR : 12 CONTRE : 2 (M. ALAZARD et Mme LAURENT) ABSTENTION : 1 (M. ROBERT)

D2020-07-02-02 : VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire présente à l'Assemblée le tableau retraçant les différentes propositions de subventions à attribuer aux associations au titre de l'exercice 2020.

Mme LAURENT intervient sur le montant de la subvention de 400 € attribuée à l'association « Trajectoires » dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} biennale des Métiers d'Arts qui se déroulera au Château de Vogüé au mois de novembre 2020. Mme LAURENT explique que, compte tenu du caractère exceptionnel de cette manifestation, la subvention demandée de 800 € aurait pu être attribuée.

M. ROBERT rajoute que cette exposition est un bel évènement qui rayonne sur tout le territoire et génère des retombées importantes.

M. le Maire explique que c'est une association extérieure à la Commune qui bénéficie d'autres aides de différentes structures.

M. ALAZARD, Mme LAURENT et M. ROBERT expliquent qu'ils votent uniquement contre le montant de la subvention attribuée à l'association « Trajectoires », et non pas sur les autres subventions.

Aussi, sur proposition de M. le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide avec douze voix pour et trois voix contre, sous réserve de la production des bilans financiers, moraux et des budgets prévisionnels, de voter les subventions aux associations communales pour l'année 2020 comme suit :

<u>Associations</u>	<u>Montants</u>
Ainés Ruraux	150.00 €
Comité de Jumelage	1 000.00 €
Couvige de Saint-Cerice	200.00 €
C.K.C.V	150.00 €
Folklos	150.00 €
Rayols	1 600.00 €
Sauvons le Petit Patrimoine	1 000.00 €
Hiver Culturel - Château	1 000.00 €
Vogüé GV	150.00 €
Amicale Donneurs de Sang	100.00 €
ANACR	150.00 €
Trajectoires	400.00 €
<u>TOTAL</u>	<u>6 050.00 €</u>

POUR : 12 CONTRE : 3 (M. ALAZARD, Mme LAURENT et M. ROBERT) ABSTENTION : 0

D2020-07-02-03 : PARTICIPATION 2020 AU FONDS UNIQUE POUR LE LOGEMENT (F.U.L)

M. le Maire explique le mode de fonctionnement concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

M. le Maire précise que la Communes est sollicitée quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2020 de 0.40 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2020 sur la base de 0.40 € X 1 114 habitants, soit **445.60 € et charge** M. le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires afin de mener à bien cette affaire.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2020-07-02-04 : COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire revient sur la composition de la Commission Communales des Impôts Directs dont la liste des 24 personnes à adresser au Services Fiscaux doit être établie dans les meilleurs délais.

M. le Maire demande à l'Assemblée si une réflexion a été menée afin de désigner les membres de cette liste.

Les élus, n'ayant pas de propositions, décident à l'unanimité de laisser le soin au Directeur des Finances Publiques de l'Ardèche de procéder à la désignation des membres de la Commission Communales des Impôts Directs.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2020-07-02-05 : ADT : VILLAGES DE CARACTERE : DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Le Village de Vogüé est labellisé « Village de Caractère ». Ce label, géré par l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche, repose sur une charte actualisée en 2016 que l'ensemble des villages concernés doivent respecter.

Cette charte se compose autour de 3 objectifs :

- la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels et bâtis à fort caractère identitaire.
- la réalisation d'un produit touristique qui valorisera l'ensemble du territoire ardéchois
- la mise en réseau des villages pour permettre des projets communs et en assurer l'animation

Suite au dernier renouvellement des conseils municipaux de 2020, notre Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger aux réunions des « Villages de Caractères ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, **de désigner** les délégués suivants :

Délégué titulaire : M. Dominique CHARRON

Délégué suppléant : M. Michel MINICHINO

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DIVERS

Festivités :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la brocante, organisée par le Comité de Jumelage, se déroulera sur l'Allée du Château, le dimanche 02 août 2020.

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche :

M. le Maire explique qu'à compter du 1^{er} août 2020, l'ouverture des bacs à ordures ménagères pourra se faire manuellement, sans l'utilisation de la carte PASS. Des fiches d'information à la population seront appliquées sur les bacs.

Cette facilité pourra éviter le débordement des containers, notamment en cette période estivale.

Par ailleurs, le prestataire, l'entreprise PLANCHER, devra effectuer davantage de collectes.

Les agents de la Commune continuent le nettoyage autour des bacs. Effectivement, lorsqu'un sac tombe au sol lors de la collecte, il n'est pas ramassé car le chauffeur du camion ne descend pas de son véhicule.

M. le Maire informe l'assemblée que le budget « ordures ménagères » de la Communauté de Communes a été voté en déséquilibre.

Voirie :

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un panneau de signalisation routière a été détruit par un véhicule. Le Service des Routes en a été averti ; la réparation sera effectuée au plus vite et une plainte sera déposée par ces services.

Par ailleurs, une dalle a été une nouvelle fois endommagée sur le Pont de l'Auzon ; les travaux de réfection seront réalisés le lundi 03 août 2020.

Bâtiments communaux :

Dans le but de faciliter l'accès des agents au local technique, l'électrification du portail a été réalisée. Afin de stocker les containers ordures ménagères, une plateforme en béton a été effectuée aux abords du local.

Environnement :

Lors du marché estival 2020, le stand de sensibilisation et d'information sur l'ambrosie sera à nouveau présent cet été et tenu par des élus.

Assainissement du Quartier les Granges :

Le SIVU assainissement a été contacté car des débordements ont été repérés sur la mini-station du Quartier les Granges.

Ce bouchon, lié à la présence de sable, a été nettoyé par la société « ALLIANCE »

Sénatoriales 2020 :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. DARNAUD, Sénateur, sera présent en Mairie le samedi 01 août 2020 à 10 h 30 ; le Conseil Municipal y est invité.

Rencontre avec M. UGHETTO, Président du Département de l'Ardèche :

M. ALAZARD revient sur la dernière rencontre en Mairie avec M. Laurent UGHETTO, Président du département de l'Ardèche.

Il avait été évoqué lors d'un précédent conseil municipal que l'invitation était jointe au courrier de félicitation adressé à tous les élus suite au dernier renouvellement des conseils municipaux.

M. ALAZARD a pris connaissance du courrier et aucune invitation n'y figurait.

M. ALAZARD regrette que les élus de l'opposition n'aient pas été conviés à cette réunion.

EPTB Versant de l'Ardèche :

M. le Maire informe l'assemblée que M. Gaël EPISSE a été désigné délégué suppléant auprès de l'EPTB Versant de l'Ardèche (anciennement Syndicat Ardèche Claire).

La séance est levée à 21 h 35.